

Mesures de pédagogie spécialisée : préserver l'intérêt général

Vincent Eschmann (Le Centre)

Comme le stipulent les bases légales *"Aucune mesure de pédagogie spécialisée ne peut être dispensée sans l'accord des parents sauf si leur refus est préjudiciable aux intérêts manifestes de l'enfant."* Or, on s'arrête souvent à la première partie du texte (accord des parents) et on omet la deuxième partie "les intérêts manifestes de l'enfant". De plus, on oublie aussi l'intérêt général, c'est-à-dire, tous les autres élèves d'une classe lorsqu'un ou plusieurs de leur camarade n'est pas à même de suivre le déroulement de l'enseignement, d'appliquer les consignes données par les enseignants, ce qui influe ainsi sur la vie de la classe.

Dans de telles situations, il arrive régulièrement que les parents s'opposent à toutes les propositions qui sont mises à disposition pour leur enfant et ceci année après année. Ainsi, on ne tient absolument pas compte de l'intérêt de l'ensemble des élèves et des difficultés des enseignants. Sans compter les coûts engendrés par la présence d'un deuxième intervenant en classe lorsque la situation n'est plus gérable.

Pour toutes ces raisons, nous demandons au Gouvernement de présenter une modification des bases légales qui tienne compte de l'intérêt général de tous les partenaires de l'école en précisant que lorsqu'une mesure est proposée pour le bien de l'enfant et qu'aucun accord n'aurait pu être trouvé avec l'autorité parentale à l'issue de la procédure de suivi, le département compétent prend une décision formelle.

Vincent Eschmann (Le Centre)

Co-signataires

- Anne Froidevaux (Le Centre)
 - Boris Beuret (Le Centre)
 - Mathieu Cerf (Le Centre)
 - Gauthier Corbat (Le Centre)
 - Olivier Goffinet (Le Centre)
 - François Monin (Le Centre)
 - Lionel Maitre (Le Centre)
 - Magali Voillat (Le Centre)
 - Pascal Eschmann (Le Centre)
 - Sandra Hauser (Le Centre)
 - Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
 - Thierry Paratte (Le Centre)
 - Eric Pineau (Le Centre)
 - Clément Piquerez (Le Centre)
 - Sylvain Quiquerez (Le Centre)
 - Karine Génesta-Nagel (Le Centre)
 - Guy Jubin (Le Centre)
 - Aubin Montavon (Le Centre)

- Sébastien Piquerez (Le Centre)
- Souade Wehbé (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 20 mai 2026